

SYNTHESE SUR LES ACTIVITES DE SOUTIEN A L'APPLICATION

Préparé par : Secrétariat de la CTOI, 22 mai 2021

Ce document fournit un résumé des activités réalisées par le Secrétariat de la CTOI à l'appui de la mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion adoptées par la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI). Les acronymes sont définis à l'Appendice 3.

1. Objectifs généraux et spécifiques des activités

Les objectifs généraux et spécifiques des activités de renforcement des capacités ont été présentés dans les versions précédentes de ce document et aux sessions précédentes du Comité d'Application¹.

2. Missions de soutien à l'application : activités, méthodologie et évaluation des résultats**2.1. Activités et méthodologie**

Les activités et la méthodologie de mise en œuvre des activités de renforcement des capacités ont été présentées dans les versions précédentes de ce document et aux sessions précédentes du Comité d'Application¹.

2.2. Mise en œuvre - Mission de soutien à l'application

La mise en œuvre des activités de renforcement des capacités a été présentée dans les versions précédentes de ce document et aux sessions précédentes du Comité d'Application¹.

Les pays ayant bénéficié de Missions de Soutien à l'Application (MSA) ou de missions de suivi au cours de la période intersessions sont indiqués dans le Tableau 1.

Pays	Kenya	Seychelles
Date de la MSA	25 mars et 7 avril 2021	30 mars au 1 ^{er} avril 2021

Tableau 1 – Missions de suivi du soutien à l'application réalisées durant la période intersessions 2020/21.

Le Mozambique et la Tanzanie ont été contactés aux fins d'une assistance à distance en mars/avril 2021 mais, à ce jour, il n'a pas été possible de fixer une date pour le Mozambique et la Tanzanie étant donné que le personnel concerné s'attachait à respecter les dates limites pour l'application.

Au cours de la période intersessions 2021/22, des MSA de suivi seront organisées pour 3 à 6 CPC ayant précédemment bénéficié de missions similaires de 2013 à 2020. L'assistance sera apportée à distance ou en présentiel, si la situation liée à la pandémie le permet.

Les résultats à la suite de Missions de Soutien à l'Application sont présentés à l'Appendice 1 (Remarque : l'évaluation de l'application pour 2020 est en cours).

2.3. Mise en œuvre - Mission de Soutien à l'Application pour les données

Les pays ayant bénéficié d'une Mission de Soutien à l'Application pour les données (MSA Données) en 2020 sont indiqués dans le Tableau 2.

¹ Disponible en ligne <https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/2016/05/IOTC-2016-CoC13-09_Rev2_E_-_Summary_report_on_Compliance_Support_Activities.pdf>

CPC	Mission	Objectif
Kenya	février 2020	<u>Activités du projet pilote du MRO (outils électroniques du MRO) :</u> Formation pratique concernant l'adoption des outils électroniques du MRO de la CTOI en vue de la collecte, de la déclaration et de la gestion des données, au cours de la formation au Projet pilote du MRO à Mombasa.
Tanzanie (à distance)	juin 2020	<u>Programme de développement de la pêche et de l'agriculture de la République Unie de Tanzanie :</u> Contribuer au perfectionnement de la note conceptuelle initiale de l'IFAD en fournissant des détails sur les exigences en matière de collecte et de déclaration des données exprimées par les Résolutions actuelles de la CTOI et en décrivant les cas d'utilisation de la collecte des données artisanales d'autres CPC.
Sri Lanka	septembre 2020	<u>Activités du projet pilote du MRO (SSE) :</u> Évaluer la situation de mise en œuvre des essais de SSE à bord de certains petits fileyeurs/palangriers côtiers en ce qui concerne : a) Finalisation de l'installation du SSE à bord de 6 fileyeurs/palangriers sélectionnés pour les essais pilotes. b) Évaluation des procédures actuelles de collecte des données de SSE et identification des problèmes techniques (perte de données partielle ou complète) rencontrés lors des essais pilotes.

Tableau 2 – Missions de Soutien à l'Application pour les données réalisées en 2020².

2.4. Module de formation pour les MCG

Le module de formation pour les MCG (mis à jour avec les Résolutions adoptées en 2017) est disponible pour téléchargement à l'adresse <http://www.iotc.org/compliance/capacity-building-compliance>, où chaque fiche de mise en œuvre individuelle peut être téléchargée séparément.

Le module de formation pour les MCG qui se compose de deux manuels et de 31 fiches de mise en œuvre a été mis à jour pour inclure les Résolutions adoptées par la Commission en 2018 et 2019. La dernière version du module de formation est actuellement en cours de conception pour publication et sera disponible au deuxième semestre de 2021 et servira d'outils de développement des capacités pour les CPC.

2.5. Directives pour les déclarations des données et informations requises par la CTOI

Les Directives pour les déclarations des données et informations requises par la CTOI sont mises à jours tous les ans, et la dernière version est disponible à partir du lien ci-dessous :

<https://www.iotc.org/compliance/reporting-templates>

² Rapport du Secrétariat pour 2020, disponible en ligne https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/2021/05/IOTC-2021-SCAF18-03E_Report_of_the_Secretariat_for_the_year_2020_final.pdf

2.6. Recueil des MCG

La dernière version du Recueil des MCG de la CTOI, qui comporte toutes les MCG actuellement actives, est disponible à partir du lien ci-dessous :

<https://www.iotc.org/cmms>

Une version sur support papier sera imprimée et diffusée aux CPC, au cours du deuxième semestre de 2021.

3. Mise en œuvre de la Résolution 16/11 de la CTOI sur les mesures du ressort de l'État du port : activités et méthodologie

3.1. Formation nationale sur les mesures du ressort de l'État du port

En ce qui concerne la Résolution de la CTOI sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMR), les activités sont liées aux aspects administratifs et opérationnels de la mise en œuvre de la Résolution 16/11. La méthodologie de formation et le module de formation ont été présentés dans les versions précédentes de ce document et aux sessions précédentes du Comité d'Application¹. Le module de formation pour les PSM est disponible pour téléchargement à l'adresse : <http://www.iotc.org/compliance/port-state-measures>.

La méthodologie inclut également des missions de suivi, permettant d'apporter un appui à la mise en œuvre de la Résolution 16/11 et d'évaluer les progrès de sa mise en œuvre.

Le pays ayant bénéficié des cours de formation nationale pour les PSM (suivi) au cours de la période intersessions est indiqué dans le Tableau 3.

Pays	Seychelles
Date du cours sur les PSM	7 - 10 décembre 2020
Fonctionnaires formés	11

Tableau 3 – Cours de formation pour les PSM et nombre de fonctionnaires formés au cours de la période intersessions 2020/2021.

En 2021/22, le suivi des cours de formation nationale pour les PSM sera réalisé dans 2 à 4 CPC ayant bénéficié de la formation nationale pour les PSM. L'assistance sera apportée à distance ou en présentiel, si la situation liée à la pandémie le permet.

3.2. Publications relatives aux mesures du ressort de l'État du port

Deux publications sont en phase finale d'élaboration et devraient être publiées au deuxième semestre de 2021 :

- Manuel sur les Procédures de mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port de la CTOI et
- Lignes directrices des meilleures pratiques en matière de coopération inter-institutions au niveau national et de coopération régionale

4. Assistance juridique aux CPC afin de transposer les obligations de la CTOI dans les instruments juridiques nationaux

L'Article X de l'Accord portant création de la CTOI porte sur la mise en œuvre des décisions de la Commission. En pratique, les Membres ont l'obligation de transposer les Mesures de Conservation et de Gestion pertinentes adoptées par la Commission dans leur législation nationale.

Depuis 2015, 12 CPC (Comores, Kenya, Madagascar, Maldives, Malaisie, Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie, Afrique du sud, Tanzanie et Yémen) ont bénéficié d'une assistance pour transposer les obligations pertinentes des Résolutions de la CTOI dans leur législation nationale en vue d'améliorer la mise en œuvre et l'application des Résolutions de la CTOI.

Aucune demande d'assistance juridique n'a été reçue pendant la période intersessions 2020/2021.

En 2021/2022, une assistance juridique sera apportée aux CPC sur demande des CPC.

5. Application e-PSM

Avec le soutien du Partenariat Mondial pour les Océans (PMO) de la Banque Mondiale, le Secrétariat de la CTOI a développé l'application e-PSM, accessible via le site web de la CTOI, permettant de soutenir la mise en œuvre de la Résolution de la CTOI sur les PSM. Les informations techniques sur l'e-PSM et le programme de formation ont été présentés dans une version précédente de ce document au Comité d'Application³.

5.1 Formation des CPC et des utilisateurs de l'application e-PSM

Un pays a bénéficié de la formation nationale sur l'e-PSM au cours de la période intersessions 2020/21, tel qu'indiqué dans le Tableau 4.

CPC	Seychelles
Date de la formation à l'e-PSM	7 - 10 décembre 2020
Nbr de fonctionnaires formés	11

Tableau 4 – Nombre de cours de formation sur l'e-PSM dispensés et nombre d'agents/de fonctionnaires formés au cours de la période intersessions 2020/2021.

Pendant la période intersessions 2021/22, la formation sur l'e-PSM devrait être dispensée aux CPC ayant déjà bénéficié de la formation initiale sur l'e-PSM. L'assistance sera apportée à distance ou en présentiel, si la situation liée à la pandémie le permet.

Plus de 450 personnes, de 14 États Membres de la CTOI (fonctionnaires des États du port et personnel de l'industrie), ont été formées à l'utilisation de l'application e-PSM.

5.2. Utilisation de l'application e-PSM

Au 31 mai 2021, les données disponibles à travers l'application e-PSM indiquent ce qui suit : 8 832 fichiers de navires ont été créés et 21 198 formulaires de PSM ont été soumis. Ils se composent de :

- 8 724 demandes préalables d'entrée au port (AREP),
- 6 845 notifications (NFV) d'entrée au port autorisée,
- 3 notifications (NFV) d'entrée au port refusée,
- 3 878 rapports d'inspection au port et ;
- 1 748 autres formulaires de PSM.

L'application est actuellement utilisée par 43 États du pavillon, 16 États du port de la CTOI et plus de 2 525 représentants de navires (agents de pêche / capitaines/opérateurs/propriétaires de navires).

Les Secrétariats de l'ICCAT et de la CCSBT reçoivent également les rapports d'inspection au port par cette application pour les navires opérant dans la zone de l'ICCAT et la zone de la CCSBT, qui font escale dans les ports sud-africains.

Le Tableau 5 présente le nombre d'escales au port et de fichiers de navires en 2020 par CPC État du port et par port dans l'application e-PSM.

³ Disponible en ligne <https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/2017/05/IOTC-2017-CoC14-09_Rev1_E_-_Compliance_Support_Activities.pdf>

Port d'escale - CPC	Ports	Nombre d'escales (AREP)	Nombre de fichiers de navires
France (UE)	Port de Pointe des Galets	24	24
Kenya	Mombasa	67	123
	Malindi	56	
Madagascar	Antsiranana	33	33
Malaisie	Penang	9	9
Maldives	Maandhoo	8	22
	Male	1	
	Hoadedhdhoo	1	
	Kooddo	22	
Maurice	Port Louis	600	596
Mozambique	Beira	3	6
	Maputo	3	
Seychelles	Port Victoria	390	390
Afrique du Sud	Durban	56	324
	Le Cap	271	
Sri Lanka	Galle Commercial Port	40	108
	Colombo Commercial Port	68	
Thaïlande	Phuket Deep Sea port (Province de Phuket)	5	23
	Phuket Fishing port (Province de Phuket)	18	

Tableau 5 – Nombre d'escales au port et nombre de fichiers de navires par CPC État du port et par port en 2020.

Le Tableau 6 présente le nombre d'escales au port en 2020 par État du pavillon, enregistré dans l'application e-PSM.

Pavillon du navire de CPC ⁴	CHN	TWN, CHN	ESP	FRA	GBR	ITA	JPN	KEN	KOR	LBR	MDG	MDV	MOZ	MUS	MYS
Nombre d'escales	132	574	173	77	2	1	103	97	48	1	20	3	1	82	16

Pavillon du navire de CPC	OMN	PAN	PRT	SGP	SYC	THA	Pavillon du navire de NCP	CMR	COK	SGP	UKR	VUT	BLZ	NAM	PRK
Nombre d'escales	5	21	9	21	258	29	Nombre d'escales	3	2	21	2	2	8	4	1

Tableau 6 – Nombre d'escales au port en 2020 par État du pavillon.

Remarque : Des navires sous pavillon de Parties non-contractantes (NCP) et ne s'étant pas livrés à la pêche d'espèces CTOI ont également fait des escales au port, enregistrées via l'application e-PSM (BLZ, CMR, COK, NAM, PRK, SGP, UKR, VUT).

Le Tableau 7 présente les quantités de captures à bord, à débarquer et/ou à transborder en 2020 par type de navires et par port, tel que déclaré à travers l'application e-PSM. Un total de **398 238 t** de poissons a été déclaré comme étant

⁴ Disponible en ligne : <https://www.iso.org/iso-3166-country-codes.html>

à bord des navires lors de la demande d'entrée au port, dont **220 989 t** ont été déclarées comme devant être débarquées et **121 653 t** déclarées comme devant être transbordées.

Pour les principales espèces de thons, listao (SKJ), albacore (YFT), patudo (BET), germon (ALB), thon rouge du sud (SBT) et thons agrégés, la quantité totale déclarée comme étant à bord s'élevait à **290 427 t** en 2020 :

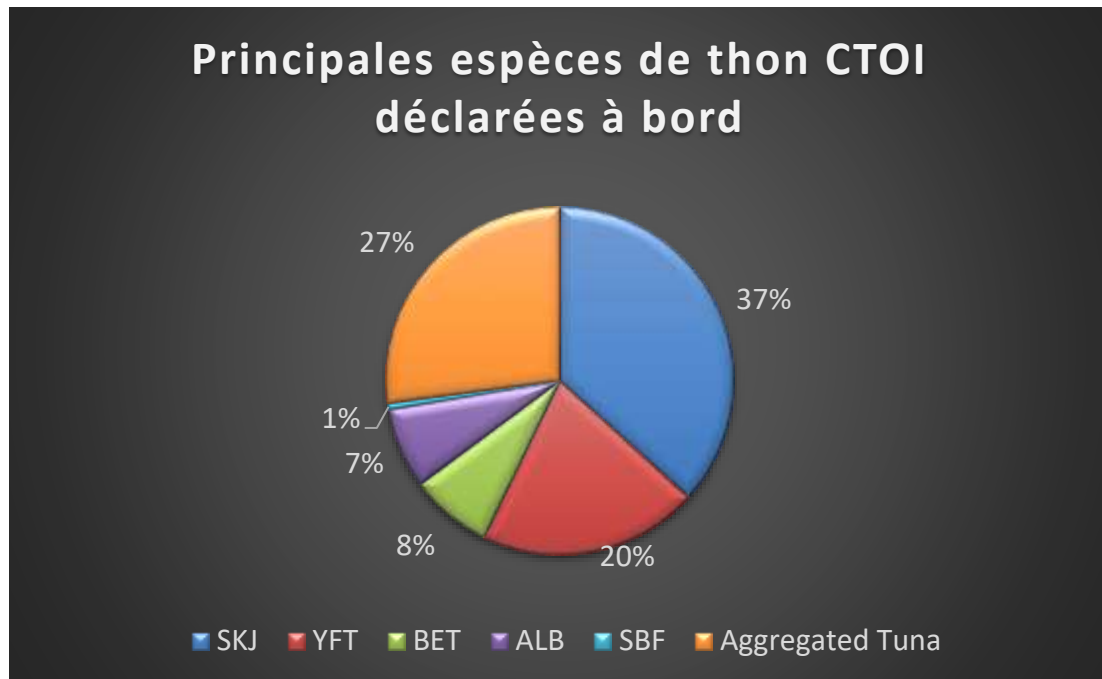


Figure 1. Déclarations de captures de thons par espèce au port en 2020 (Source application e-PSM)

Pour les principales espèces de poissons porte-épée, espadon (SWO), marlin bleu (BUM), marlin noir (BLM), voilier indopacifique (SFA), marlin rayé (MLS), makaire à rostre court (SSP), makaire bécune (SPF) et poissons porte-épée agrégés, la quantité totale déclarée comme étant à bord s'élevait à **7 772 t** en 2020 :

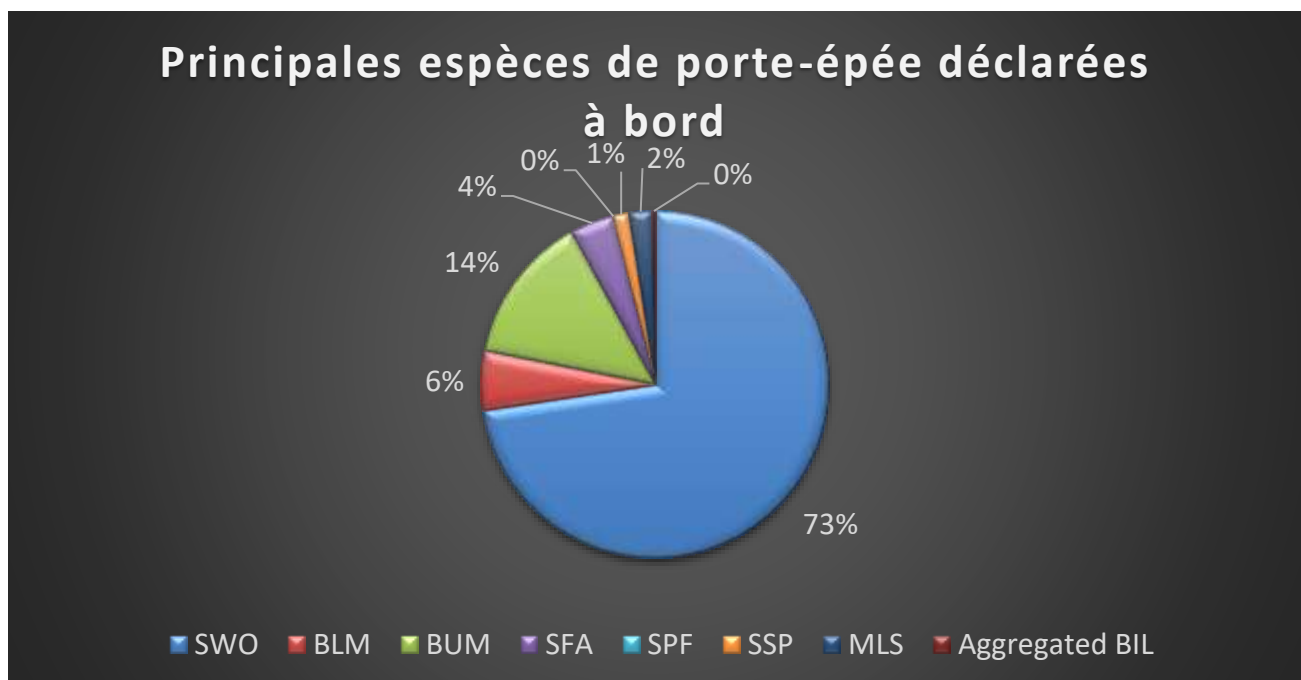


Figure 2. Déclarations de captures de poissons porte-épée par espèce au port en 2020 (Source application e-PSM)

L'Appendice 2 présente les déclarations de captures par espèce⁵ déclarées dans les ports désignés de la CTOI.

Port	Type de navire	Quantité à bord (kg)	Quantité à débarquer (kg)	Quantité à transborder (kg)
Antsiranana (MDG)	Senneurs	9 699 000	7 548 000	0
Beira (MOZ)	Palangriers	62 982	63 037	55
Le Cap (ZAF)	Palangriers	28 197 677	17 015 972	3 217 175
	Transporteurs congélateurs	1 445 842	14 488	0
	Chalutiers	3 667 321	3 284 586	167 635
	Ligne	805 450	564 850	0
	Polyvalent	1 624 512	0	0
	Canne	400 000	0	0
Colombo (LKA)	Palangriers	1 882 006	0	1 520 110
	Senneurs	1 291 000	0	0
Durban (ZAF)	Palangriers	4 659 231	3 133 518	0
	Chalutiers	69 337	69 337	0
Galle Commercial Port (LKA)	Palangriers	952 378	0	0
Mombasa (KEN)	Palangriers	1 152 036	780 904	230 271
	Senneurs	1 837 218	0	0
Malindi (KEN)	Polyvalent	195 308	135 607	0
Maputo (MOZ)	Palangriers	214 307	89 565	0
Penang (MYS)	Palangriers	92 000	0	92 000
Phuket Deep Sea port (THA)	Senneurs/Recherche-Formation	860 000	475 000	0
Phuket Fishing port (THA)	Palangriers	417 141	397 963	0
Phuket Srithai Co., Ltd port (THA)	Palangriers	62 000	0	0
Port de Pointe des Galets (EU)	Transporteurs congélateurs	356 377	220 176	136 201
	Senneurs	421 000	0	0
Port Louis (MUS)	Senneurs	7 857 676	7 085 676	760 000
	Palangriers	27 307 592	739 590	24 004 599
	Transporteurs congélateurs	84 370 017	60 424 199	10 688 888
	Canneurs	280 234	0	0
Port Victoria (SYC)	Senneurs	217 117 273	118 704 280	80 779 931
	Palangriers	504 994	0	46 491
Singapour (SGP)	Senneurs	8 747	1 793	3 350
	Recherche-Formation	7 450	800	849
	Total	398 238 327	220 989 162	121 652 555

Tableau 7 – Quantités de capture à bord, à débarquer et/ou à transborder, tel que déclaré par les navires en 2020 par port.

⁵ Disponible en ligne https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/compliance/Species_referential_-_e-PSM_application_2020.xlsx

5.3. Amélioration de l'application e-PSM

Depuis le lancement de l'application e-PSM en 2016, et conformément au paragraphe 3.3 de la Résolution 16/11, le Secrétariat de la CTOI a reçu des commentaires et des avis des parties prenantes (représentants des navires, États du port et États du pavillon) qui utilisent l'application. Les commentaires des parties prenantes ont été pris en considération afin de corriger certains bugs et d'améliorer l'application. Grâce au soutien du Projet SWIOFISH 2, trois développeurs ont été engagés pour mettre en œuvre ces améliorations de 2019 à 2023.

Le Module 3, « rapports e-PSM » de l'application e-PSM est pleinement opérationnel depuis le mois de juin 2019. Le Module permet aux utilisateurs des CPC État du port d'extraire les données de PSM concernant les navires étrangers faisant escale dans leurs ports et permet également aux utilisateurs des CPC État du pavillon d'extraire les données de PSM concernant les navires sous pavillon national faisant escale dans les ports étrangers de l'océan Indien.

6. Partage d'expérience sur les mesures du ressort de l'État du port.

Cette activité prévoit un mécanisme de partage d'expériences entre les Autorités compétentes des États du port responsables de la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port de la CTOI, au niveau national. Cette activité implique le déplacement d'un superviseur/administrateur de PSM et de deux inspecteurs du port de l'Autorité compétente d'un État du port dans une autre CPC État du port pour travailler et partager les expériences sur la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port sur les sujets suivants : Autorité compétente de l'État du port (structure, personnel, budget, difficultés, etc.) ; disposition juridique au niveau national pour mettre en œuvre les mesures du ressort de l'État du port (échanges de législations) ; coopération inter-institutions au niveau national ; procédures d'inspection au port adoptées au niveau national, y compris le suivi des déchargements ; utilisation de l'application e-PSM, processus du flux de travail, y compris l'analyse des AREP et l'évaluation des risques des navires.

Lors de cet échange, les inspecteurs du port réalisent des inspections et procèdent au suivi des déchargements. L'équipe d'inspection/de surveillance se compose d'inspecteurs des Autorités compétentes des deux États du port.

Un échange dans le cadre des PSM était prévu entre les Maldives et la Thaïlande en 2020 mais a dû être reporté en raison de la pandémie de COVID-19. Il sera réorganisé lorsque les conditions de voyage deviendront favorables.

7. Programme de stage professionnel

Le Programme de stage professionnel de la CTOI a été lancé avec le soutien du projet SWIOFISH 2. Il s'agit d'une opportunité d'apprentissage qui s'adresse à des jeunes, femmes et hommes, motivés, ayant des dispositions, et désireux de mettre au service de la CTOI leurs idées, leur expérience dans la pêche et les recherches qu'ils ont menées dans les domaines d'activité de la CTOI. Le Programme de stages donne aux professionnels sélectionnés la possibilité de compléter leurs connaissances par une expérience pratique dans un domaine d'activité et du mandat du Secrétariat de la CTOI. Le stage leur permet de mieux connaître le mandat et les programmes de la CTOI, tandis que le Secrétariat de la CTOI bénéficie des compétences de jeunes qualifiés se spécialisant dans les domaines de la gestion des pêches pertinents.

La mission du stage a une durée de 3 mois et le stagiaire est affecté à divers domaines d'activités en fonction de son profil et des besoins du Secrétariat de la CTOI. Cela pourra inclure des tâches concernant : i) le Registre des navires autorisés ; ii) le programme de transbordements en mer ; iii) les mesures du ressort de l'État du port, y compris l'application e-PSM ; iv) le programme de Document Statistique pour le patudo ; v) apporter une assistance au Département d'Application de la CTOI en ce qui concerne l'organisation de réunions, séminaires, formations et ateliers ou tout autre événement réalisé avec les parties prenantes et partenaires en lien avec les activités du Secrétariat de

la CTOI ; et entreprendre toute autre activité pertinente que le Secrétariat de la CTOI considère comme apportant une expérience positive et bénéfique au stagiaire.

Les pays suivants ont bénéficié du programme de stage :

- Mozambique : 1^{er} septembre - 30 novembre 2019,
- Comores : 1^{er} mars-31 mai 2020 (le stage a été interrompu en avril en raison de la pandémie de COVID et reprendra lorsque les conditions deviendront favorables).

Les pays suivants ont désigné des fonctionnaires nationaux en vue de bénéficier de futurs programmes de stage : Somalie et Tanzanie. Les programmes de stages n'ont pas pu avoir lieu en raison de la COVID-19. Le Secrétariat a invité les Seychelles à désigner un fonctionnaire pour saisir cette opportunité

8. Système électronique de suivi et de déclaration des informations (e-MARIS)

En 2013, l'Évaluation des performances de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) a formulé deux recommandations en ce qui concerne le respect de la collecte et de la déclaration des données et les suites à donner aux infractions. Ces recommandations ont lancé le concept e-MARIS, qui a été approuvé par la Commission (S22) en 2018, et est soutenu financièrement par la Banque Mondiale, à travers le projet SWIOFISH2. Faisant suite au recrutement d'un spécialiste en Conception d'interface utilisateur (UI) / Conception d'expérience utilisateur (UX), d'un spécialiste en architecture logicielle et d'un spécialiste en assurance qualité en mai 2019, la phase de développement a démarré en juillet 2019 et s'achèvera en juin 2021. La phase 2 du projet démarrera à partir de juillet 2021, en testant l'application avec quelques utilisateurs des CPC. Les commentaires reçus donneront lieu à une version bêta de l'application qui sera alors mise à l'essai avec toutes les CPC à compter du mois de janvier 2022. Le déploiement total aura lieu en avril/juin 2022. Les différentes phases s'accompagneront d'ateliers aux phases initiales et d'une formation ultérieurement. Dans le cadre du même contrat, et en parallèle, le Registre des navires autorisés en ligne est en cours de développement et son déploiement total est prévu en août/septembre 2022.

9. Évaluation de la performance des États du pavillon.

Dans le cadre du soutien du projet SWIOFISH 2, et en conformité avec les directives de la FAO sur l'évaluation de la performance des États du pavillon, deux missions ont été menées afin d'identifier les difficultés et insuffisances dans l'exercice des responsabilités des États du pavillon pour améliorer leur performance en qualité d'État du pavillon. L'objectif est d'améliorer le niveau d'application et de renforcer la contribution des CPC aux travaux de la CTOI.

En utilisant les critères d'évaluation de la performance (paragraphe 23/38) et les procédures pour réaliser l'évaluation (paragraphe 44/46), définis dans les directives volontaires de la FAO, les résultats des évaluations et l'identification de mesures rectificatives, une feuille de route/un plan d'action détaillé ont été élaborés en vue d'améliorer la performance en qualité d'État du pavillon des deux CPC évalués.

Les pays suivant ont bénéficié d'une assistance en matière de performance de l'État du pavillon :

- Seychelles : 23 septembre - 4 octobre 2019,
- Tanzanie : 25 novembre - 6 décembre 2019.

Pour ces deux CPC, des recommandations ont été formulées et des plans d'action pour les États du pavillon ont été conçus pour les aider à améliorer leur performance.

En plus des deux CPC ayant déjà bénéficié de cette initiative, les CPC suivantes se sont également portées volontaires pour bénéficier de cette activité au cours de la période 2019/2023 : Maldives, Maurice, Mozambique et Afrique du sud. Toutes ces missions sont mises en attente depuis mars 2020 en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19. Les tentatives pour réaliser cette activité en distance en 2020 ne se sont pas avérées fructueuses. Il est envisagé de réaliser deux autres missions à distance au deuxième semestre de 2021 si la pandémie de COVID-19 ne permet pas la réalisation de ces missions en présentiel.

10. Guide d'infractions à l'intention des inspecteurs des pêches.

Afin de renforcer le niveau d'application des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI, un Guide d'infractions à l'intention des inspecteurs des pêches a été conçu pour les aider à réaliser les rapports d'inspection lors de la mise en œuvre des PSM ou de la conduite des inspections en mer afin d'identifier les mesures qui doivent être prises par l'autorité chargée de l'inspection.

Un contrat a été signé au mois de mars 2021 pour la conception totale du guide d'infractions de la CTOI, qui sera publié au deuxième semestre de 2021.

11. Manuel sur la collecte de preuves

Un contrat a été signé au mois de novembre 2020 avec un cabinet de consultants en vue de réaliser une évaluation des besoins en formation, un manuel sur la collecte de preuves et une formation au niveau national et régional. La formation sera impartie au personnel des départements juridiques et d'inspection des pays bénéficiaires du Projet SWIOFISH 2. Alors que l'évaluation des besoins en formation et le manuel seront achevés au deuxième semestre de 2021, la formation régionale sera dispensée en 2022 et la formation nationale en 2023.

12. Organisations/bailleurs de fonds soutenant les activités de renforcement des capacités de la CTOI

Les activités en lien avec les sections 2 à 11 ci-dessus ont été soutenues financièrement par : le budget ordinaire de la CTOI et le Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée du Sud-ouest de l'Océan Indien (projet SWIOFish 2, composante CTOI) de la Banque Mondiale.

13. Tendances du niveau d'application de la Commission

La méthodologie décrite dans les sections précédentes a permis de réaliser une comparaison sur 10 ans de l'évaluation de l'application pour la Commission, par outil de gestion des pêches.

13.1. Application au niveau de la CTOI

Le niveau d'application de la Commission est présenté aux Figures 3 et 4 ci-dessous, et celui de chaque CPC est indiqué en Appendice 1, pour les années 2010 à 2020.

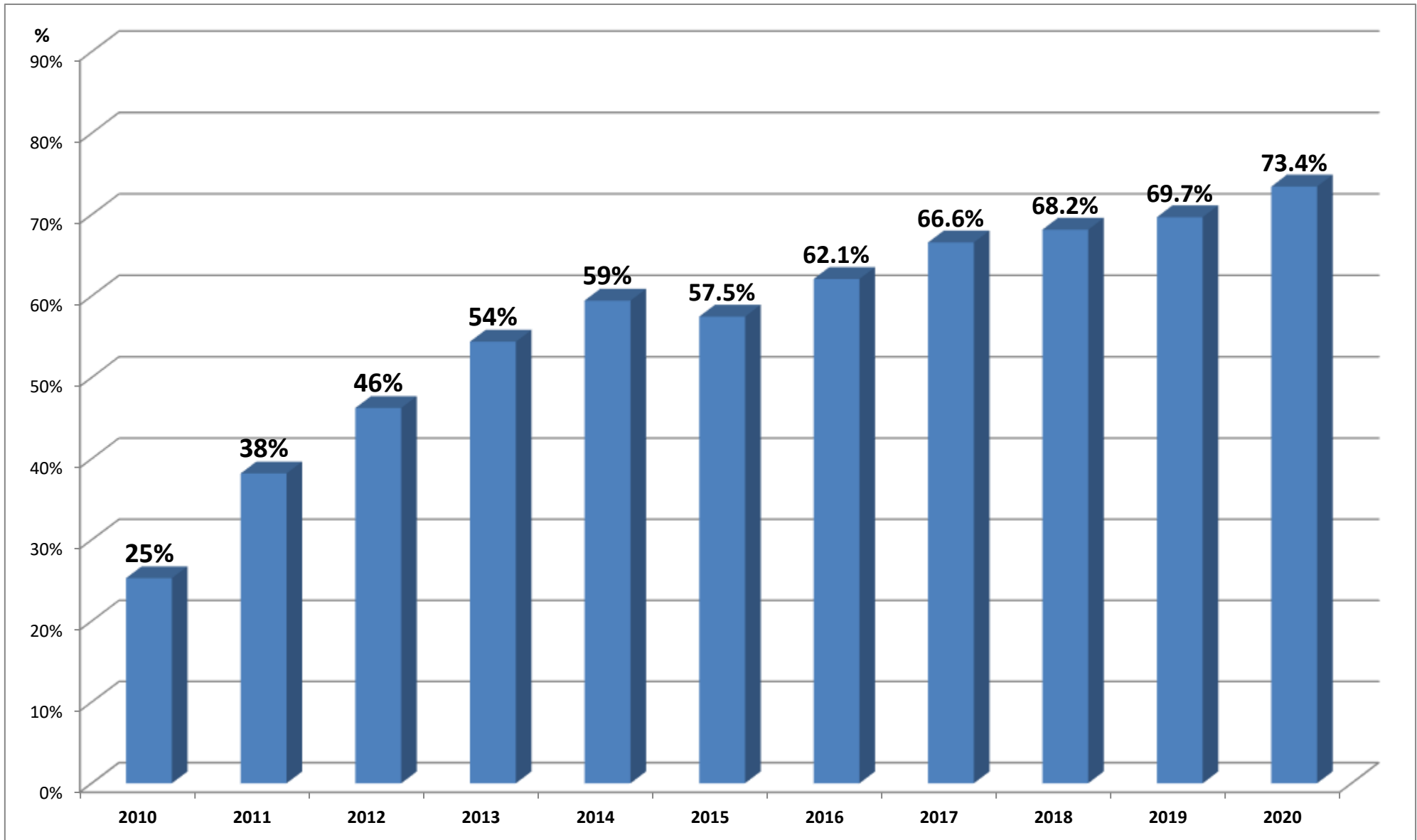
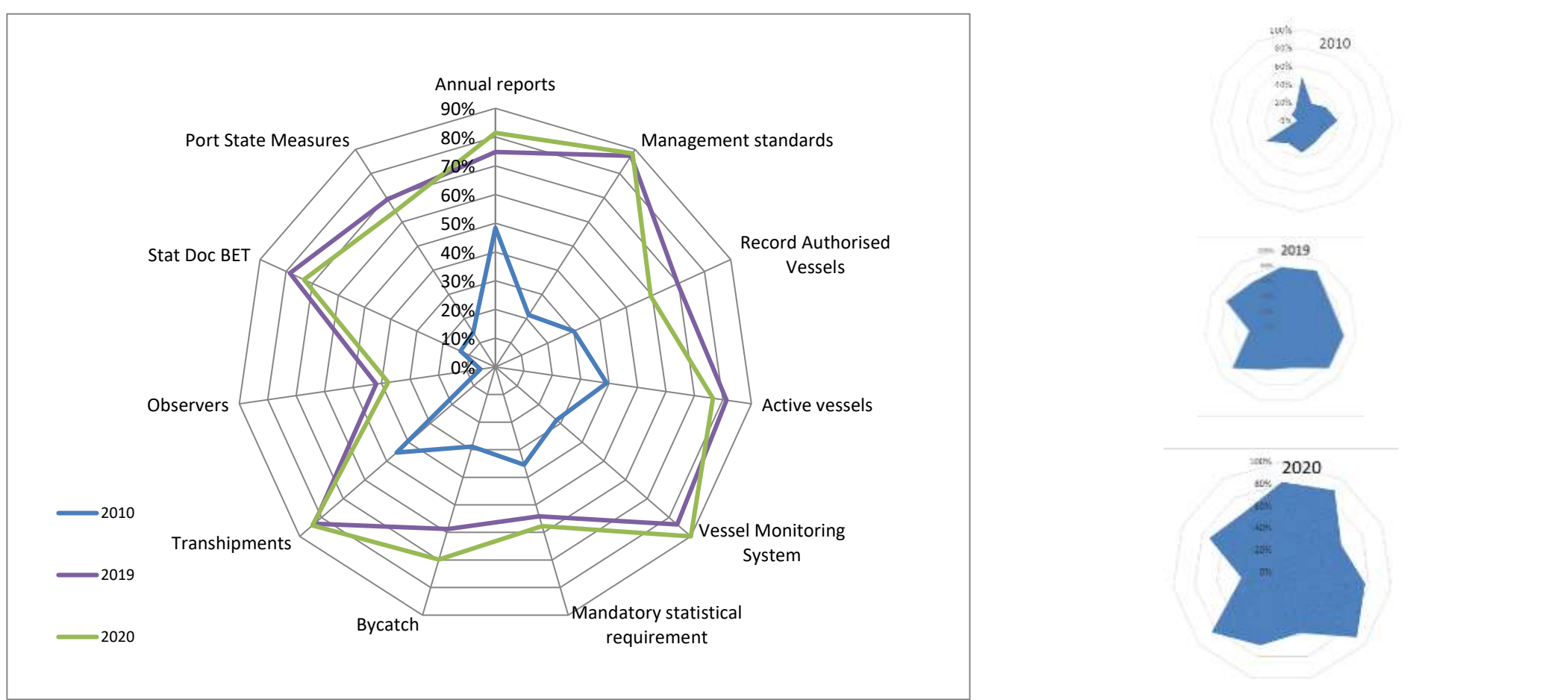


Figure 3 : Niveau d'application de la Commission de 2010 à 2020.

Remarque : Le niveau d'application est exprimé en pourcentage – 99 exigences de déclaration en 2020.

Figure 4. Tendances des niveaux d'application des différents outils de gestion des pêches



Remarques

Rapports annuels = rapport de mise en œuvre, questionnaire sur l’application, rapport scientifique national, lettre de commentaires – 4 exigences de déclaration.
 Registre des navires autorisés = Résolution 19/04 - 2 exigences de déclaration.
 Norme de gestion = Résolutions 19/01, 19/07, 19/04, 15/01, 17/07, 19/02 et 14/05 (Refus de licence, accord, autorisation de l’État côtier) – 24 exigences de déclaration.
 Navires en activité nationaux et étrangers = Résolutions 10/08 et 14/05 (navires étrangers autorisés dans la ZEE) – 2 exigences de déclaration.

Statistiques exigibles = Résolution 15/02 - 14 exigences de déclaration.
 Système de Surveillance des Navires = Résolution 15/03 -3 exigences de déclaration.
 Prises accessoires = 19/03, 18/05, 18/02, 17/05, 13/06, 13/05, 13/04, 12/09, 12/06 et 12/04 – 21 exigences de déclaration.
 Transbordements = Résolution 19/06 - 5 exigences de déclaration.
 Observateurs = Résolution 11/04 - 4 exigences de déclaration.
 Doc. Stat. BET = Résolution 01/06 - 4 exigences de déclaration.
 Mesures du ressort de l’État du port = Résolution 05/03, 16/11 – 7 exigences de déclaration.

Remarque : Rés. 18/03 et 07/01 non incluses.

RECOMMANDATION/S

Que le CdA18 :

- 1) **PRENNE CONNAISSANCE** des informations fournies dans le document IOTC-2021-CoC18-12_Rev3.
- 2) **PRENNE NOTE** de la mise en œuvre continue des activités de renforcement des capacités par le Secrétariat de la CTOI en vue d'améliorer l'application des MCG et de renforcer la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port.
- 3) **PRENNE NOTE** de la mise en œuvre des programmes de formation pour les CPC États du port, conformément au paragraphe 3 de la Résolution 16/11, et de l'utilisation de plus en plus généralisée de l'application e-PSM de la CTOI par les CPC États du port.
- 4) **PRENNE NOTE**, conformément aux recommandations du CdA15, des progrès accomplis par le Secrétariat de la CTOI en ce qui concerne les travaux liés au développement de l'application e-MARIS.
- 5) **PRENNE NOTE** du succès de l'application e-PSM et, conformément au paragraphe 3.3 de la Résolution 16/11, **ENVISAGE** de formuler une recommandation à la S25 visant à l'utilisation obligatoire de l'application et à la définition d'une période de mise en œuvre.

Appendice 1. Niveau d'application de chaque CPC de 2010 à 2020.

Taux d'application = nombre d'exigences respectées / nombre d'exigences applicables.

CPC / an	Taux d'application											Tendance
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Australie	47%	85%	78%	84%	85%	88%	93%	96%	96%	97%	95%	↓
Bangladesh						10%	9%	16%	39%	27%	32%	↑
Chine	55%	74%	76%	85%	96%	90%	88%	96%	100%	96%	90%	↓
Comores	29%	43%	79%	55%	61%	75%	96%	85%	91%	72%	58%	↓
Érythrée	0%	0%	0%	7%	7%	8%	8%	8%	6%	5%	6%	↑
Union Européenne	71%	73%	80%	83%	88%	83%	88%	77%	77%	75%	71%	↓
France (TOM)	61%	55%	72%	77%	80%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	↔
Inde	29%	24%	32%	38%	23%	9%	6%	39%	64%	73%	88%	↑
Indonésie	13%	7%	47%	45%	62%	60%	68%	73%	77%	75%	74%	↓
Iran, République Islamique d'	11%	52%	60%	65%	69%	75%	76%	71%	70%	56%	73%	↑
Japon	82%	97%	93%	93%	91%	97%	92%	95%	85%	70%	95%	↑
Kenya	3%	8%	31%	66%	71%	66%	49%	42%	39%	71%	76%	↑
Corée, République de	77%	84%	92%	89%	96%	97%	91%	95%	95%	93%	91%	↓
Liberia						100%	100%	100%	100%	100%	92%	↓
Madagascar	13%	18%	22%	75%	81%	66%	81%	65%	74%	61%	77%	↑
Malaisie	11%	26%	17%	40%	57%	56%	75%	74%	79%	80%	79%	↓
Maldives	3%	33%	50%	57%	79%	78%	76%	69%	72%	79%	82%	↑
Maurice	15%	48%	54%	69%	80%	81%	88%	81%	82%	89%	92%	↑
Mozambique		47%	58%	72%	82%	80%	89%	92%	81%	85%	71%	↓
Oman, Sultanat d'	10%	11%	27%	33%	53%	57%	78%	58%	45%	32%	44%	↑
Pakistan	0%	11%	5%	7%	5%	6%	19%	53%	53%	58%	57%	↓
Philippines	18%	52%	48%	61%	80%	67%	79%	60%	67%	73%	87%	↑
Sénégal	0%	0%	50%	60%	56%	67%	75%	75%	100%	100%	80%	↓

Seychelles	36%	47%	41%	56%	74%	73%	72%	78%	70%	73%	80%	↑
Somalie					80%	71%	73%	44%	48%	17%	23%	↑
Afrique du Sud	38%	48%	64%	54%	65%	76%	77%	87%	85%	92%	88%	↓
Sri Lanka	5%	18%	47%	51%	60%	74%	77%	82%	87%	90%	86%	↓
Soudan	0%	0%	0%	6%	6%	6%	6%	6%	23%	5%	4%	↓
Tanzanie	0%	7%	4%	45%	60%	56%	63%	54%	62%	82%	73%	↓
Thaïlande	28%	38%	43%	44%	45%	68%	66%	85%	84%	92%	91%	↓
Royaume-Uni	86%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	↔
Yémen			0%	3%	3%	2%	2%	2%	2%	5%	6%	↑
Commission (toutes les CPC)	25%	38%	46%	54%	59%	57,5%	62,1%	66,6%	68,2%	69,7%	73,4%	↑

Les cellules en vert indiquent les CPC ayant bénéficié d'une Mission de Soutien à l'Application (MSA) et de suivi à la MSA pendant la période intersession, que l'année où celle-ci a été réalisée.

Appendice 2. Déclarations de captures par espèce dans les ports désignés de la CTOI (kg) en 2020.

Espèces (Code) ⁶	Quantité à bord (déclarée)	Quantité à débarquer (déclarée)	Quantité à transborder (déclarée)
ALB	30 050 406	8 655 344	18 378 001
BET	30 420 875	12 258 051	10 073 464
SKJ	146 189 358	98 737 245	36 688 072
YFT	81 579 935	52 439 111	20 952 437
SBF	2 187 139	657 784	495 820
BIL	22 139	16 928	0
BLM	429 055	76 883	166 784
BUM	1 079 261	96 945	565 421
BLT	47 000	47 000	0
MLS	166 200	54 080	55 317
SSP	114 442	86 944	8 151
SWO	5 643 552	2 100 119	1 523 616
COM	3 477	2 378	0
FRI	731 614	362 614	288 000
KAW	110 333	110 333	0
SFA	317 788	142 434	95 340
Total espèces CTOI	299 092 574	175 844 193	89 290 423
Total autres	99 145 753	45 144 969	32 362 132
Total général	398 238 327	220 989 162	121 652 555

⁶ Disponible en ligne [https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/compliance/Species_referential - e-PSM application 2020.xlsx](https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/compliance/Species_referential_-_e-PSM_application_2020.xlsx)

Appendice 3. Acronymes

ALB	Germon
AREP	Demande préalable d'entrée au port
BET	Patudo
BLM	Marlin noir
BUM	Marlin bleu
CCSBT	Commission pour la Conservation du Thon Rouge du Sud
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
e-MARIS	Système électronique de suivi et de déclaration des informations
e-PSM	Application électronique des mesures du ressort de l'État du port
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
MCG	Mesures de conservation et de gestion
MLS	Marlin rayé
MRO	Mécanisme Régional d'Observateurs
MSA	Mission de soutien à l'application
NCP	Partie Non-Contractante
NFV	Notification au navire de pêche
PSM	Mesures du ressort de l'État du port
PSMR	Résolution relative aux mesures du ressort de l'État du port
SBT	Thon rouge du Sud
SFA	Voilier indopacifique
SKJ	Listao
SPF	Makaïre bécune
SSE	Systèmes de surveillance électronique
SSP	Makaïre à rostre court
SWO	Espadon
SWIOFish	Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée du Sud-ouest de l'Océan Indien
UI	Conception d'interface utilisateur
UX	Conception d'expérience utilisateur
WWF	Fonds mondial pour la nature
YFT	Albacore